



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Adresse Mail : snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

Site Internet national : www.snpespjj-fsu.org

Facebook: <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>

Twitter : <https://twitter.com/snpespj>

Région Ile de France

PORTES OUVERTES DE LA PJJ D'ILE DE FRANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 : LE MEILLEUR DES MONDES ?

Vous êtes aujourd'hui invité-es à venir découvrir les missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre des portes ouvertes. Certains établissements ont été sélectionnés par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour servir de vitrine en cette occasion, sans concertation avec les personnels. Pour notre part, nous souhaitons par ce tract vous sensibiliser à une autre réalité, celle de la défense de la qualité de prise en charge des jeunes qui nous sont confiés, du sens de nos missions, des conditions de travail actuelles et de l'état de cette administration.

En effet, notre Administration a subi de plein fouet la Réforme Générale de la Fonction Publique et notamment la fermeture de postes et de services qui a lourdement impacté le fonctionnement de la PJJ. Même si dans le cadre des différents plans de lutte contre le terrorisme, des postes ont été de nouveau créés, les effectifs restent bien en deçà des besoins.

Si l'administration reconnaît l'importance du travail en milieu ouvert, les moyens continuent d'abonder vers les lieux d'enfermement, sans que soit prouvée une quelconque efficacité de ces structures, bien au contraire.

Parallèlement, les normes de travail de milieu ouvert se sont intensifiées avec une politique pénale de plus en plus répressive (accélération des procédures, multiplication des audiences de jugement) qui s'accompagne de pressions judiciaires et politico-médiatiques en fonction de l'actualité et des faits divers, un management hiérarchique basé sur un chantage à l'activité, une multiplication des missions, une précarité grandissante des familles et un manque de moyens pour trouver des réponses individualisées pour chaque enfant ou adolescent-e.

Ainsi, par exemple, un-e éducateur-trice doit accompagner 25 jeunes, ce qui signifie : des entretiens individuels et familiaux, des accompagnements vers l'insertion sociale et professionnelle et la santé, la mise en place de médias éducatifs, la préparation des audiences de jugements (rendez-vous avec l'avocat, écrits,...), la présence à ces audiences, le suivi de détention avec la construction d'un projet de sortie, la mise en place des alternatives à l'incarcération, la recherche de placements et visites sur place (synthèses, entretiens...), la rencontre avec les différent-es partenaires, les échanges formels et informels permettant de penser ces accompagnements. A ces 25 suivis s'ajoutent la présence en réunion, les permanences pour assurer la continuité du service public ...

Ces normes sont excessives et ne permettent pas un accompagnement éducatif de qualité. Il en est de même pour les psychologues et les assistant-es de service social, quand ils-elles existent dans les unités, qui n'ont plus toujours les moyens d'intervenir dans les mesures autres que les mesures d'investigation auprès des jeunes et des familles qui le nécessiteraient.

De même pour les adjoint-es administratif-ves et les responsables d'unité éducative qui doivent supporter une charge de travail toujours plus grande en lien avec l'augmentation de leurs missions.

Les professionnel-les s'épuisent à tenir des exigences de travail face à des situations de plus en plus dégradées. La DPJJ tente constamment l'équilibre entre sa volonté affichée de redonner du sens aux missions éducatives et les contraintes budgétaires. Ainsi, les personnel-les de la PJJ sont destinataires d'injonctions paradoxales qui créent malaises et insatisfactions professionnelles.

S'agissant des lieux d'hébergement, beaucoup ont été fermés ou transformés en Centre Éducatif Fermé. Le cadre du recentrage au pénal a mis fin à la mixité des publics accueillis dans les hébergements de la PJJ et a privé les services d'une diversité de lieux permettant d'individualiser la prise en charge (lieux de vie, services de semi autonomie, foyers de l'aide social à l'enfance...).

Les jeunes sont souvent placés dans le cadre d'un déferrement, sans préparation préalable et sans réflexion sur la cohésion du groupe constitué. Le placement est ainsi vécu par les intéressé-es comme une sanction et bien souvent, ne prend pas sens pour eux-elles. Ainsi, nous sommes passé-es en peu de temps, d'une durée moyenne de placement de 1 an à 3 mois. Cette situation génère de la violence et met les équipes en difficulté. Parallèlement, les conditions de travail se sont beaucoup détériorées : élargissement des missions (travail de nuit, mise en place d'activités de jour...), locaux inadaptés, moyens financiers et matériels en baisse...

Malgré ce contexte délétère, la pression au taux de remplissage prédomine. Les équipes, bien souvent constituées de contractuels, se trouvent isolées.

Quant aux services d'insertion, un grand nombre de projets originaux et innovants ont été abandonnés, de nombreuses unités ont été fermées et diminuées en personnel-les. Par ailleurs, la baisse drastique du nombre de Professeur-es techniques (PT) par la suspension depuis plusieurs années du concours de recrutement a mis à mal le fonctionnement des unités restantes. Si ponctuellement les Directions Territoriales tentaient jusqu'ici de pallier cette baisse par le recours à des agents contractuels, la DPJJ vient d'officialiser l'arrêt définitif du concours et donc la disparition du corps. Pour nous, il s'agit d'une grave erreur.

En effet, les unités d'insertion sont de véritables sas qui permettent aux jeunes les plus en difficulté de reprendre confiance en eux-elles, de se poser, de se remobiliser autour d'un projet et d'acquérir des compétences dans des conditions adéquates (en petit collectif), afin d'être en capacité de pouvoir réintégrer par la suite les dispositifs de droit commun. La disparition du corps des PT acte l'abandon de l'aspect pédagogique et technique pourtant indispensable à la qualité du travail mené et des objectifs visés dans ces unités. Même si les éducateurs-trices mènent de nombreux ateliers, leurs missions sont différentes et ne conduisent pas à la qualification des jeunes. **A un moment où beaucoup d'entre eux-elles ont du mal à trouver leur place au sein de notre société, il est urgent d'engager une politique d'insertion des jeunes ambitieuse et émancipatrice, et dans ce cadre, de rouvrir au plus vite le concours des PT.**

Pour que la PJJ puisse répondre à minima et de façon qualitative aux missions qui sont les siennes et aux enjeux sociétaux qui en découlent, nous exigeons immédiatement :

En milieu ouvert 20 jeunes en file active par éducateur-trices,

Pour les psychologues de milieu ouvert : baisse de la norme annuelle en MJIE et comptabilisation par jeune et non par fratrie dans le cadre de ces mesures,

La suppression de l'attribution de mesures en propre aux Assistant-es de Service Social, l'effectivité de la pluridisciplinarité,

Une revalorisation statutaire des Adjoint-es Administratif-ives à la hauteur des nouvelles tâches qui leur incombent et de la surcharge d'activité et de responsabilité qui en découle,

Une véritable reconnaissance statutaire et institutionnelle des Responsables d'Unité Educative (RUE), notamment par leur intégration dans le corps des directeur-trices,

La reprise de recrutement des professeur-es techniques et un service d'insertion de qualité,

Un panel de solutions de placement éducatif diversifiées avec les moyens adéquates.

